



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Landes

Mont-de-Marsan, le 3 janvier 2014

Communiqué de presse

Télédéclaration des demandes d'aides aux ovins et aux caprins pour la campagne 2014

Depuis le vendredi 3 janvier 2014, les exploitants agricoles peuvent télédéclarer leur demande d'aides aux ovins et aux caprins sur *TelePAC* (www.telepac.agriculture.gouv.fr).

Ce service dématérialisé simple, rapide et sécurisé permet aux agriculteurs d'effectuer leurs demandes d'aides en ligne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la période de dépôt des dossiers, soit jusqu'au 31 janvier 2014.

Désormais ouvert toute l'année, le site TelePAC permet à chaque exploitant d'accéder en toute sécurité à ses informations personnelles et notamment aux comptes-rendus des paiements effectués pour l'ensemble de l'exploitation au titre des précédentes campagnes.

Depuis 2013, dans le cadre de la simplification administrative souhaitée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, aucun imprimé de demande d'aides aux ovins et d'aide aux caprins sous forme papier n'est envoyé aux exploitants concernés.

Les services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt restent mobilisés sur l'ensemble du territoire (la Direction Départementale des Territoires et de la Mer) afin d'accompagner les exploitants dans leur télédéclaration.

Une aide sous forme vidéo est consultable sur internet : <http://www.landes.gouv.fr/>



**Assistance téléphonique au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe),
du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h**

Contact : DDTM des Landes - Service Economie Agricole - tél : 05.58.51.31.04

<http://www.landes.pref.gouv.fr> (rubrique « Politiques publiques – Agriculture et Forêt »)

Contact Presse :

Patrice ABBADIE : 05 58 06 58 14 - 06 32 63 68 82 – patrice.abbadie@landes.pref.gouv.fr